

# Braderie du 16 juin 2024

*Pour vivre une belle braderie*

## DÉROULEMENT

### 6h – 7h30 : Installation

- pour rentrer rapidement sur le site, préparez rapidement ce document avec vos numéros d'emplacements pour le présenter au point d'entrée
- respectez le sens de circulation
- roulez à vitesse très réduite 10km/h ou moins

*Attention : changement d'horaires !*

**7h15 : Fermeture du point d'entrée véhicules, et sortie des véhicules** de la zone de braderie. Après 7h15, l'installation peut se faire à pied.

*Au vu du nombre important de véhicules à faire entrer, merci de venir bien avant 7h15. Vous risqueriez d'avoir une file d'attente et de subir la fermeture de l'accès des véhicules à 7h15 pile.*

**7h30 :**  **Mise en fourrière.** Aucun véhicule ne peut stationner ou circuler sur le site.

## 8h00-14h00 : ouverture au public

### 14h00 : Désinstallation

Rassemblez vos déchets, **pensez à vous munir de sacs poubelle.**

Réouverture de la chaussée en sens unique :

- respectez le sens de circulation, roulez à vitesse réduite 10km/h
- la circulation habituelle est rétablie après la suppression des plots béton.

La braderie, c'est sympa si :

- Je reste courtois avec les bénévoles
- Je laisse mon stand propre



*Merci de respecter ces consignes, le cas échéant, nous serons contraints de prévenir les autorités compétentes.*

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Vous vous engagez à observer et respecter le règlement intérieur de la braderie.

Article 2 : Vous devez respecter le déroulement décrit ci-dessus.

Article 3 : L'attribution des emplacements ne peut faire l'objet d'aucune contestation. Vous devez respecter la délimitation de l'emplacement attribué. Vous ne pouvez occuper un autre emplacement sans autorisation des organisateurs de la braderie. Des espaces permettant l'accès aux commerces et aux distributeurs de billets doivent rester libres. Ils sont signalés au sol.

Article 3 : La vente de marchandises neuves est interdite sur la braderie. Toute propagande politique ou religieuse est interdite. Les associations non déclarées et acceptées lors de l'inscription seront exclues de la braderie.

Les stands d'artisans, de commerçants professionnels ou d'entreprises sont interdites sur la braderie (sauf riverains).

Article 4 : Vous devez respecter votre environnement (voie publique, mobilier urbain, végétation, espaces privés). Des toilettes sont à votre disposition au 108 rue De Gaulle. Merci de respecter cet endroit et de veiller à sa propreté.

Par votre inscription à la braderie, vous acceptez, sans réserve, ce présent règlement.

**Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui troublerait le bon déroulement de la manifestation et ce sans recours ni indemnités.**